

Résidence Bien-Etre de Nancy

Vivez librement, en sécurité dans une résidence adaptée aux seniors

13, rue des Tanneries
54000 Nancy

Tél : 03 83 18 38 88
Mobile : 06 60 73 27 22

contact@residence-bien-etre-nancy.fr



A deux pas du parc de la Pépinière et de la place Stanislas, située au calme en bordure du canal de la Marne au Rhin, la Résidence Bien-Etre de Nancy permet aux seniors de **vivre librement dans leur propre logement** tout en bénéficiant des services communs spécifiques, **inclus dans les charges**.

La résidence est partagée en une cinquantaine d'appartements privés, adaptés aux personnes âgées ou à mobilité réduite.

La gouvernante veille sur les locaux et reste attentive aux besoins et attentes des résidents.

La gouvernante peut être un lien utile entre les résidents et leurs familles.

Votre sécurité est assurée par une présence 24 heures sur 24 et par des équipements tels que **vidéosurveillance** commune et **téléalarme** individuelle installée dans chaque appartement.

Si vous le souhaitez, vous entretenez votre **vie sociale** à votre guise, par d'éventuels échanges avec les autres résidents au cours de repas pris au salon résidentiel ; de goûters et activités diverses organisés, dans les petits salons d'étage, ou dans le salon résidentiel.

Ainsi vous pouvez vivre en toute indépendance dans votre appartement adapté aux personnes âgées ou à mobilité réduite, en utilisant éventuellement, selon vos besoins et vos goûts, des **services individuels** à la carte.

Chaque mois, vous aurez donc à payer :

- Le loyer de votre appartement et les charges, à votre propriétaire, conformément au bail que vous aurez signé à votre arrivée (les charges comprennent les charges locatives et les services communs spécifiques à la résidence).
- Éventuellement, une facture correspondant aux services individuels à la carte, que vous aurez souscrits auprès de nos prestataires partenaires.

Résidence Bien-Etre de Nancy

Simplifiez-vous la vie grâce aux services individuels à la carte



Au-delà des services communs dont bénéficient tous les occupants de la résidence, nous avons conclu une convention avec un Prestataire de Services Individuels (PSI), reconnu pour la qualité et les prix de ses services.

Ainsi, grâce à l'association d'une résidence adaptée, et de services correspondant à vos besoins, vous conservez votre indépendance dans votre propre logement.

Si vous le souhaitez, vous pouvez souscrire un contrat individuel auprès de notre prestataire partenaire en vous adressant à la gouvernante qui coordonne les services.

Vous restez libre de faire appel aux professionnels de santé de votre choix, comme votre médecin traitant.

Les prix des services individuels à la carte dépendent du type de prestation choisie conformément à vos besoins. Ils sont modulés en fonction de vos ressources et des différentes aides financières auxquelles vous pouvez prétendre. **Nous vous guidons et vous accompagnons pour obtenir ces financements.**

Quelques exemples de services individuels à la carte :

-Tâches ménagères : Profitez de votre temps libre pendant que vos tâches ménagères sont prises en charge par un personnel qualifié.

-Accompagnement : Pour vos promenades à la Pépinière, dans la ville ... ou pour vos courses.

-Vos repas : Ceux-ci peuvent être servis au salon résidentiel, ou livrés chauds à votre appartement.

-Au quotidien : Les auxiliaires vous accompagnent également si vous rencontrez des difficultés au quotidien (pour vous habiller, vous laver, ...). Elles sont présentes quand vous en avez besoin.

-Blanchisserie : Vous pouvez faire laver vos vêtements et vos draps. Le repassage est également possible.

-Aide personnelle : Pour vous aider à votre toilette et à votre habillement.

-Téléalarme : Votre appartement est équipé d'un appareil de téléalarme. Il peut être programmé sur quatre numéros de votre choix (famille, services d'urgence ...). Un abonnement vous permet de relier l'appareil directement au personnel d'astreinte qui interviendra immédiatement si besoin, 24h/24.